



## France-Comté

### Naissance et fonctionnement général du dispositif

Le Conseil régional, en partenariat avec le Rectorat et la DRAAF, accompagne aujourd'hui 51 Agenda 21 sur 62 lycées publics, sur 3 ans, sous le nom "Action de Développement Durable En Lycée" (ADDELY).

Il avait d'abord mis en place en 2004-2005 une année d'expérimentation dite AMELY (Actions de management environnemental) auprès de 10 lycées publics dont 7 agricoles, pour tester un premier dispositif. Cependant, il a été difficile à faire perdurer, étant donné la rigueur et la technicité nécessaires à la réalisation des diagnostics de management environnemental. Le passage au dispositif ADDELY prend en compte ces difficultés et prône davantage une méthodologie Agenda 21 scolaire, plus compatible avec le fonctionnement des lycées. Ainsi, en 2005, 24 lycées se sont engagés dans un Agenda 21 scolaire (comprenant les 10 lycées expérimentaux).

Depuis le lancement du dispositif en 2005, trois appels à candidature ont été adressés aux établissements scolaires, (celui de 2005 concernant 24 lycées, un en 2007 avec 12 lycées de plus, et un autre en 2009 avec 11 lycées supplémentaires).

Pour l'instant, la Région s'adresse aux lycées publics, mais elle compte élargir la démarche aux lycées privés et aux CFA, d'une manière cependant adaptée, avec un accompagnement plus souple de type kit d'outils méthodologiques. Arrivée à la fin de sa troisième phase d'accompagnement d'Agenda 21 scolaire, elle s'interroge sur l'opportunité de repartir dans une nouvelle démarche Agenda 21, jugée encore lourde, et tend plutôt à parler de « démarches de développement durable ». Pour 2012, la Région n'a pas relancé d'appel à candidature auprès des lycées : elle cherche à s'assurer de la capacité des lycées à stabiliser la démarche et à s'autonomiser (phase d'audit et d'évaluation).

### Modalités d'accompagnement

Lors des trois vagues d'appels à projets, des AMO (Aide à maîtrise d'ouvrage) ont accompagné de façon méthodologique les établissements scolaires pendant trois ans, dans le but de voir les lycées s'autonomiser par la suite : un bureau d'études en environnement (DSA Environnement) jusqu'en 2009, puis l'Union régionale des CPIE de Franche-Comté (4 CPIE de Franche-Comté : Haut-Jura, Haut-Doubs, Bresse du Jura et Vallée de l'Ognon). Le budget consacré à cette AMO était d'environ de 150 000 € à chaque fois.

Cet accompagnement méthodologique est adapté à chaque lycée pour favoriser la prise de conscience, la mobilisation et l'envie d'agir de l'ensemble de la communauté scolaire.

Une subvention pour la réalisation des projets a été mise en place : les deux premières années qui suivent l'adoption de leur plan d'actions, chaque lycée se voit attribuer 5 000 euros. La troisième année, la subvention passe à 2500 euros, et à 1500 euros l'année suivante (année d'autonomisation).

En 2012, tous les lycées sont arrivés au bout de leurs trois années, certains depuis quelques temps déjà, et il devient important mais fastidieux de revisiter les plans d'action, de procéder à l'évaluation. La Région constate que beaucoup d'établissements rencontrent des difficultés avec la démarche Agenda 21 dans sa forme « classique » : ils poursuivent leur engagement dans une démarche de développement durable mais ne souhaitent plus aujourd'hui avoir à gérer le formalisme de l'Agenda 21 (remplissage de tableaux, rédaction de compte rendus, analyse des réalisations, bilan annuel, organisation de forums au printemps). De même, parfois, le Comité de pilotage est de moins en moins représentatif et la démarche peut s'essouffler, notamment à cause du manque de moyens et du turnover annuel de personnel et d'élèves. Parfois, ceux-ci n'ont pas connaissance de l'existence d'un Agenda 21 dans leur établissement ou ignorent qui en est le référent.

### Outils et formations proposés

Différents outils méthodologiques sont mis à la disposition des établissements. Il s'agit d'outils de conduite de réunion, de grilles d'analyse ou encore de méthodes pour mettre en place un forum dans son établissement.

Sur le [site Internet](#) et dans la lettre d'information diffusée 5 fois par an, les établissements peuvent trouver des ressources documentaires et des témoignages.

## Mise en réseau et communication

La Région propose un dispositif d'échanges fructueux : six « conférences 21 », qui mettent en réseau des lycées témoins, sont organisées chaque année sur des thèmes chers aux lycées (compostage, énergie, alimentation...). La Région cherche aujourd'hui à renouveler les thématiques pour que la dynamique perdure. Le Conseil régional met en ligne sur son site les comptes-rendus de ces conférences, ainsi que les plans d'action des lycées engagés et des fiches méthode (avec des noms de structures à contacter, les textes en vigueur sur le développement durable, etc.). Une newsletter est diffusée tous les 2 mois et un dialogue entre partenaires a lieu 3 à 5 fois par an : Région, Rectorat, CPIE, et DRAAF réalisent des rapports d'étapes.

**Contact** : Charlotte JUVING, chargée de mission education  
[Charlotte.juving@franche-comte.fr](mailto:Charlotte.juving@franche-comte.fr)

## Partenaires principaux

2012

